

Préparation à l'examen professionnel de rédacteur territorial

UFR/Institut :

Ecole d'Urbanisme de Paris (EUP)

Accessible as :

Employee training

Scolarité :

Institut d'Urbanisme de Paris

Marie-Claire Coco

Tel : 01 41 78 47 92

coco@u-pec.fr

<http://urbanisme.u-pec.fr>

Présentation de la formation

Dans le cadre de l'Institut d'Urbanisme de l'Université Paris Val de Marne, le service formation continue (ex CEFRAL) organise depuis 25 ans la préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale.

Son équipe est composée d'universitaires, de professionnels et de cadres territoriaux habitués à travailler ensemble.

Comprendre la philosophie du concours.
Situer le métier de Rédacteur territorial dans son environnement juridique et institutionnel
Savoir rédiger une note administrative
Présenter clairement son parcours professionnel
Maîtriser les techniques de l'entretien oral

Organisation de la formation

Démarche pédagogique :

On commencera par exposer aux stagiaires la philosophie du concours : des connaissances juridiques de base concernant les collectivités territoriales et leur environnement, permettant d'aborder le dossier de note administrative.

Seront ainsi abordés les aspects juridiques, institutionnels et financiers de l'action publique locale. Il ne pourra s'agir que d'une synthèse de ces différents éléments, la durée de la formation ne permettant pas d'assurer des cours sur l'ensemble du programme de chacune des quatre options proposées au concours.

Sur cette base, les stagiaires pourront aborder l'épreuve de note administrative, grâce à une élaboration collective, étape par étape, avec l'enseignant.

Une fois la technique acquise en groupe, On procédera ensuite à des mises en situation dans les conditions du concours, suivies de corrigés individuels et collectifs.

L'épreuve orale sera préparée en aidant les stagiaires à construire une présentation de leur parcours professionnel et de leurs motivations, ainsi que par des simulations d'entretien dans les conditions du concours. On donnera quelques premières indications lors de la semaine de préparation à l'épreuve écrite. Puis une préparation spécifique à l'épreuve orale sera mise en place après les résultats de l'admissibilité.

Contenu pédagogique :

Lundi

- Présentation de la formation
- Méthodologie de la note administrative

- Elaboration collective d'une note administrative

Mardi

- Note administrative n°1 dans les conditions du concours
- Culture territoriale
- Le cadre juridique et institutionnel de l'action publique locale
- Le Droit, le pouvoir politique et l'Etat
- La hiérarchie des règles de Droit

Mercredi

- Corrigé collectif et individuel de la note administrative n°1
- Culture territoriale
- Le cadre juridique et institutionnel de l'action publique locale
- L'organisation du pouvoir politique sur le territoire
- Centralisation et déconcentration
- Décentralisation et contrôle

Jeudi

- Note administrative n°2 dans les conditions du concours
- Culture territoriale
- Le service public : définition, principes et modes de gestion

Vendredi

- Corrigé collectif et individuel de la note administrative n°2
- Culture territoriale
- Procédures budgétaires
- Les principales ressources des collectivités territoriales
- Ouverture sur l'épreuve orale (conseils pour une première préparation)

Modalités d'admission en formation initiale

- Etablissement du parcours de préparation : dès l'inscription.
- 1 semaine de formation

Le candidat choisit la totalité de la formation ou les modules qui lui conviennent.

Candidature

Remplir le bulletin d'inscription et l'adresser à :

Institut d'Urbanisme de Paris
Formation continue (Site du Mail des Mèches)
61, avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex

Les tarifs sont divisés par deux pour les candidats dont la formation n'est pas prise en charge par l'employeur.

Director of studies

Vincent Arcadias

